L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 72, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 20 SEPTEMBRE.

PIROGUES & ATTAQUAGE.

Départ, tous les MERCREDIS, à 8 heures du soir.—Pour les Iles Grandes, Wichelmg'on, Fort Berry et tous les ports intermédiaires, sur le Bayou Courtabeau et rivières Atchafalaya. Le beau bateau à vapeur PAULINE, capitaine Jacob Worley, commis Joe Calloppy, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
Août 1 J. G. ARNOLD, Agt. pour les armateurs

BAYOU LAFOURCHE.

Départ tous les MARDIS à 5 heures P. M. et tous les SAMEDIS à 10 heures A. M.—Les bateaux de Bayou Lafourche, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur MAGENTA, capitaine W. J. Lambert, A. A. Green, R. A. Owen et John Grice commis, partira régulièrement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et se rendra à Vicksburg à des prix réduits de passage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TENNY pilote du bateau, ou à TENNY pilote du bateau, ou à
JOHN A. STEVENS 10, agent,
rue Front, N. 7.
P. S.—Le MAGENTA continuera ses voyages RAMEDI, 23 septembre, et fera le service pendant toute la saison. 17sep

BAYOU SARA.

POUR BAYOU SARA—Paquebot régulier du Bayou Sara.—Deux fois par semaine.—Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les points intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur NATIONAL, capitaine Y. S. Barnes, commis A. D. Dupuy, part de la Nouvelle Orléans, rue de l'Levee, tous les MARDIS, à 5 heures du soir, et tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
CELLUS & GOODWYN, rue du Camp No 32
Juillet—1m J. S. FAUCHEUX, agent pour les armateurs
Rue de la Commune, No 37.

Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine.

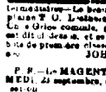

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur CARAVANA, armé et de marchear, capitaine Samuel Ayles, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement tous les MARDIS, à cinq heures du soir, et tous les SAMEDIS à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage ou marchandises, s'adresser à bord ou à
CELLUS & GOODWYN, rue du Camp No 32
Juillet—1m J. S. FAUCHEUX, agent pour les armateurs
Rue de la Commune, No 37.

Paquebot régulier du Bayou Sara—Deux fois par semaine.

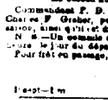

Pour Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires—Le magnifique bateau à vapeur CARAVANA, armé et de marchear, capitaine Samuel Ayles, part de la Nouvelle Orléans, régulièrement tous les MARDIS, à cinq heures du soir, et tous les SAMEDIS à 10 heures du matin.—Pour fret ou passage ou marchandises, s'adresser à bord ou à
CELLUS & GOODWYN, rue du Camp No 32
Juillet—1m J. S. FAUCHEUX, agent pour les armateurs
Rue de la Commune, No 37.

Le départ du Bayou Sara pour s'en revenir, tous les LUNDIS et JEUDIS, à cinq heures du matin, et de Baton Rouge tous les LUNDI et JEUDIS à huit heures du matin. Il touchera le Sucre dans le jour.
A partir de samedi, 9 septembre 1865, le Saratoga fera les voyages pendant toute la saison.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
RITUS & GWARTNEY, agents
ou à rue Tchoupitoulas, No 56 1/2
WOODRUFF, BUTLER & Co
Août 1—1m rue de la Nile Levee Nos 11 et 13

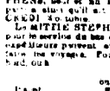

Départ, MERCREDI, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS à 5 heures du soir.—POUR BAYOU SARA et les débarcadères intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MONMOUTH, capitaine S. Hemo, commis J. G. Gibeau, part de la Nouvelle Orléans pour Bayou Sara tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS matin à 5 heures, sans exception, il partira de Bayou Sara tous les JEUDIS, à 1 heure de l'après midi, et tous les LUNDIS matin, à sept heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

VICKSBURG.

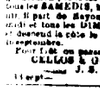

Paquebot régulier du SAMEDI—Pour Vicksburg, Natchez, Rodney, Bayou Sarah, Baton Rouge, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur MAGENTA, capitaine W. J. Lambert, A. A. Green, R. A. Owen et John Grice commis, partira régulièrement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, et se rendra à Vicksburg à des prix réduits de passage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à TENNY pilote du bateau, ou à
JOHN A. STEVENS 10, agent,
rue Front, N. 7.
P. S.—Le MAGENTA continuera ses voyages SAMEDI, 23 septembre, et fera le service pendant toute la saison. 17sep

Paquebot régulier du samedi soir.

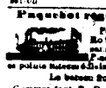

Pour VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Fort Adams, Morganza, Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires le long la Côte.
Le beau bateau à vapeur FASHION,
Commandant F. D. Frot, commis E. L. Shaw et Charles F. Graber, partira régulièrement, pendant la saison, ainsi qu'il est plus haut.
N. B.—Un steamer se tiendra sur la levee à toute heure le jour du départ.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY.
15 août—1m 184 rue Gravier

BAS DU FLEUVE.

Départ tous les SAMEDIS et MERCREDIS, à 10 heures du matin.—Paquebot régulier du bas du fleuve—Deux fois par semaine.—Pour les Forts Jackson et St-Philippe, la Balise de la Quarantaine, Grande Pointe Pointe à la Hache, l'Anse aux Pommes et tous les ports intermédiaires du bas du fleuve.—Le beau bateau à vapeur MISTIC STEPHENS, armé et de marchear, capitaine Leo Raphel, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, à partir du MERCREDI 30 août.
Le MISTIC STEPHENS a été acheté expressément pour le service du bas du fleuve. Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés qu'il continuera de faire ses voyages. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TITUS & GWARTNEY,
Rue Tchoupitoulas, No 15,
ou à FIELDEN & MARTIN,
Rue de la Vie le Levee, No 145

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE.—Le MERCREDI et le SAMEDI.—Le beau paquebot pavillon WENONA, capitaine G. E. Fischer N. Barnes, commis, partira de la Quartier des Barres tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures de midi. Il reviendra, et quittera le Quartier des Barres tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures du matin.
Fret—35 cents par barril liquide et sec. Les expéditeurs doivent immédiatement payer le fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au sied de la rue de la Douane, J. D. WILKINSON & Co.
No 2, rue Tchoupitoulas.
Juillet—1m L. BAUDY No 15 rue Bienville au premier

ORDRE RELATIF AU COTON

Département du Trésor.
Washington, 28 juillet 1865.

MONSIEUR—J'ai remandé aujourd'hui, M. O. N. Cutler, agent spécial pour recevoir et collecter le coton appartenant à l'Etat, dans l'Etat du Texas et dans celui de la Louisiane, à l'Ouest du Mississippi. Il sera en outre d'instruit que qu'il vous fera voir.
Je désire que vous assistiez de votre influence qui se trouvera dans le territoire désigné, qu'ils soient forcés avant tout sous les ordres de M. Cutler qui les destituera en temps et en place, ainsi qu'il le jugera convenable dans l'intérêt public. Respectueusement.
H. McCULLOCH, Secrétaire du Trésor.
A Mr. S. F. Flanders agent spécial du Département du Trésor à la Nouvelle Orléans, Iowa.
I—En vertu de l'autorisation que donne l'Honorable Secrétaire du Trésor, les services de tous les agents nommés par Mr. S. F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor, et leurs sous agents, dans l'Etat du Texas et en Louisiane, à l'Ouest du Mississippi pour la collection des propriétés capturées et abandonnées seront maintenus dès à présent, ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par d'autres nommés par le présent ordre. Tous ceux qui sont agents du trésor faire parvenir, à ce bureau, toutes les propriétés aux mentionnées et à l'enlèvement en leur possession et à l'exception de ceux qui ont été ou qui pourront être exceptions pendant qu'ils étaient au service du Département.
II—Aucune personne, excepté celle, qui sera munie de l'autorisation du soussigné, ne pourra exercer un contrôle quelconque, ou prendre possession de propriétés quelconques abandonnées ou capturées, pour le compte du département du Trésor des Etats Unis, à partir de cette date dans les limites du territoire ci-mentionné.
III—Tous ceux qui surprendra détournant des propriétés du gouvernement ou se prêtant qu'ils sont aux agents, ou qui porteront la main sur des propriétés, comme propriété appartenant à des particuliers, de propriétés capturées ou abandonnées, ou qui vendront ou prêteront sur leur caution ou sur cautionnement militaire pour détournement au préjudice du gouvernement.
IV—Toutes les personnes chargées de garder les propriétés propriétés seront tenues responsables de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le soussigné, ou se reconnaît la valeur, ou recevoir un reçu en argent ou en d'autres propriété en valeur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nile Orléans.
V—Les personnes qui avaient des propriétés de genre de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, après la plus tôt possible, faire un rapport détaillé et qui ces propriétés ont été livrées, donnant le quantité se gaire, la date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel motif ces propriétés ont été saisies, sur quel bâtiment et à qui elles ont été consignées.
VI—Les agents de ce Département n'interviendront, en aucune façon, dans l'expédition de propriété de particuliers, dans les limites du susdit territoire, mais les personnes qui font le trafic de propriété de genre des susdites sont considérées comme ayant à ce sont des propriétés capturées, et et elles sont surpises comptent de détourner les propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme criminelles.
VII—Les personnes chargées de garder des propriétés capturées ou abandonnées recevront une récompense libérale si les faisant parvenir au soussigné.
VIII—Tout ce qui appartient au gouvernement et se trouve dans l'Ouest de la Louisiane, doit être envoyé à la Nouvelle Orléans, consigné à "O. N. Cutler, agent spécial du Département du Trésor. Il ne sera pas payé de fret pour transporter un bien.
O. N. CUTLER,
Agent Spécial du Département du Trésor.
A la Douane, Nouvelle Orléans, Mar. 24 et 31 1865.
Les journaux de l'Ouest de la Louisiane sont priés de reproduire cette annonce et d'envoyer leurs comptes au bureau
Août

Taxe directe des Etats Unis.
PAROISSE DE JEFFERSON.
Commissions de la taxe directe des Etats Unis, pour l'année de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 12 août 1865.
Il a plu aux autorités des Etats Unis, en vertu d'un acte intitulé "Acte pour la perception de taxes directes dans les différents districts dans les limites des Etats Unis et pour d'autres fins" lequel a été approuvé le 7 juin 1862—devoir être payée à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans, dans les mois ci-après pour cet objet pendant le 15 août 1865.
Tous les terrains et maisons de tous états dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans le délai ci-dessus jours seront demande faites au profit des Etats Unis.
M. E. W. Scheffel est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant seulement jours à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront peuvent faire leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il convient-droit, pour les contribuables et pour nous mêmes, que les devoirs reçus de chaque district financier soient tous du gouvernement de la taxe en toute.
Les billets de Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.
E. H. RANDALL,
G. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane
Pour copie conforme, E. S. BENJAMIN, commis
19 août—2p

BERNARD,
Dr. F. Vergès Supérieur, Fumeurs Sulphates and Savons.
A la Source Simon, Rue du Quai vieux, Glacis, Ile Sports, &c., est publiquement vu par les soins de M. F. Vergès Supérieur. Cette Source a la vertu de [illegible] commandé de la prescrire. Le Docteur [illegible] BAUDIER, Bourgeois, [illegible] Cuisse Calcaire et Sulphate alcalin

DELEGUES

A la Convention Démocratique d'Etat.

LE 28 août 1865, à une réunion du Comité Démocratique d'Etat, tenue à la Nlle Orléans, les résolutions suivantes ont été adoptées:
RESOLU—Qu'il soit recommandé au peuple de la Louisiane de nommer, le 18 septembre prochain, des délégués à la Convention Démocratique d'Etat, laquelle aura lieu à la Nlle Orléans le 16 octobre, afin d'aviser à la meilleure mesure pour faire disparaître toutes les traces de la rébellion et de son triste cortège de maux, et en outre pour adopter toutes autres mesures qui seront jugées nécessaires pour le bien-être du peuple de cet Etat; que le nombre de votes auxquels chaque paroisse de l'Etat et chaque ward de la ville de la Nlle Orléans auront droit sur la dite base, soit:

Paroisses.	Vote de 1860	Nombre de délégués à la Convention de 1865
Ascension	779	2
Assomption	1022	4
Avoyelles	1147	4
Bienville	1119	4
Bossier	797	3
Caddo	1290	4
Calcasieu	420	2
Caldwell	512	2
Carroll	9.6	3
Catahoula	1135	4
Claiborne	1781	7
Concordia	522	2
De Soto	1609	6
Est Feliciana	1135	4
Est Baton Rouge	1785	6
Franklin	642	2
Iberville	965	3
Jackson	971	4
Jefferson	1868	6
Lafayette	614	2
LaFourche	1947	6
Livingston	791	3
Madison	979	3
Morehouse	775	3
Natchitoches	1798	6
Orleans	19,844	67
Ouachita	1011	4
Rapides	1791	6
Sabine	892	3
St Bernard	1261	4
St Charles	1015	4
St Helene	611	2
St Jacques	1001	4
St John Baptiste	1022	4
St Landry	1089	4
Ste Marie	914	3
St Martin	1104	4
St Tammany	539	2
Tensas	391	2
Terrebonne	1965	6
Union	1140	4
Vermillion	351	1
Washington	1	1
Quen Baloodle	337	1
Quest Feliciana	791	3
Wilkinson	887	3
Total	5992	204

Districts. PAROISSES. DU LEADS.
Votes de 1860 Nomb. de délégués
1er Dist. représentatif... 1132 6
2.....do..... 1524 7
3.....do..... 1008 5
4.....do..... 925 4
5.....do..... 585 3
6.....do..... 6 7 3
7.....do..... 945 4
8.....do..... 537 2
9.....do..... 525 2
10.....do..... 987 4
11.....do..... 157 1
Algier..... 598 2
10,953 45

L'Election des délégués dans la paroisse d'Orléans, aura lieu le 11 septembre 1865.
Pour copie conforme, D. CRONAN Jr., Sec.
4 sept—2p

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de faire adhérer des bandes en fer aux baiscs.
PATENTE ROYALE — Patentes continentales et américaines.

Substitut pour la corde à coton.

Le coût en est moindre. Il adhère plus vite et ne pourrit pas.

Le grosseur relative est moindre que celle de la corde.

Les bandes sont faites du meilleur fer, sont coupées en longueurs de 10 pieds, sont petites et unies en paquets de trente-cinq cercles. Etant assez longues pour les plus grosses balles, elles sont instantanément ajustées à toutes les balles en en coupant le surplus.
Il n'y a en conséquence aucune bandes de ce genre, sur un entre, dans le fleuve.
Pour plus de détails, quant aux prix, à l'approvision nement, &c., s'adresser à
GIVEN, WATTS & CO,
Au No 103 de la rue Poydras—Nlle-Orléans,
ou à H. T. BARTLETT, agent général,
Boîte No 156, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans
Août—1m

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Nlle-Orléans, 7 septembre 1865.
Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées.
ETAT DE LA LOUISIANE,
No 30, rue Carondelet.
En vertu des ordres généraux No 26, série de 1864 département du Golfe, le quel a pour commencé un bureau d'education et subvient le dit bureau à nommer et pourvoir une taxe intitulée TAXE D'ECOLE, avis est donné à tous les contribuables de la paroisse d'Orléans de venir déposer, à ce bureau, avant le 1er octobre 1865 le montant de la taxe prélevée sur eux
ESTES. Le lieut.-colonel
assistant prévôt-marshal gen. des affaires
Août—3sep

PHOTOGRAPHIES.

CARTES PHOTOGRAPHIQUES A $4 la douzaine.
Comme modiques et à la portée de tout le monde, pour des portraits qui surpassent en fineness et en durabilité tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à la Nlle Orléans.
A. CONSTANT & L. MOSES,
No 118 RUE MONTAL.....
Un voyage en Europe, sur le point de faire notre cher Mons. permet à notre maison de livrer à nos clients des portraits qui ne le cèderont en rien à ceux produits par les meilleurs artistes européens.
Spécialités:—Monsieurs, Groupes de familles, exécutés par la grande et dernière, dans même qu'une des personnes serait morte, pourvu qu'on puisse en avoir un portrait.
Ordres en magasin pour nous soumettre l'ordre de prendre des portraits sous la nuit la plus sombre.
1 sept—1m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
de
E. A. PIFFET,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 93.)
Cartes de visite dans tous les genre
Trois piastres la douzaine.
Juillet—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.
Département de l'Exécutif.
Nouvelle Orléans, 17 août 1865.
ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par S. Turpin pour la cancellation de ses bons réclamés comme exonérateur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir:
1o—Un bon en date du 26 avril 1865, pour $10,000, signé par S. Turpin, comme principal, et Francisco Vio. A. G. Tremoulet et J. M. Lapeyre, comme cautionnement militaire.
2o—Un bon en date du 27 septembre 1858, pour la même somme que ci-dessus, signé par S. Turpin, comme principal, et J. M. Lapeyre, A. C. Tremoulet, L. E. Fortier et Oscar Gaillard, comme cautions.
3o—Un bon en date du 3 novembre 1858, pour le même montant, signé par les mêmes personnes.
4o—Un bon en date du 22 janvier 1861, pour le même montant et signé par les mêmes personnes.
5o—Un bon en date du 21 avril 1864, pour le même montant et signé par S. Turpin comme principal, et J. M. Lapeyre et Alfred Lapeyre comme cautions—Les dits bons ayant été donnés pour le fidèle accomplissement de ses fonctions comme exonérateur.
Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ou ayant mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au bureau de cet exécutif, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seront pas annulés.
Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, en dix septième jour d'août A. D. 18 65 à la Nlle-Orléans
J. MADISON WELLS.
Par le gouvernement
E. WEUTHOWSKI, secrétaire d'Etat 19sCout—3p

Chemin de fer Pontchartrain,

Arrangement de printemps et d'été.
Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.
Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.
A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:
—Départ des chars—
DE LA VILLE. DU LAC.

h. A. M., char à vapeur	h. A. M., char à vapeur
7½ " "	8½ " "
8 " "	9 " "
9 " "	10 " "
10½ " "	11½ " "
12 M. "	1 " "
2 heures P. M., "	3 " "
3½ " "	4½ " "
5 " "	6 " "
6 " "	7 " "
7 " "	8 " "
8 " "	9 " "
9 " "	10 " "

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. O PANORILLY, assistant-agent

DAVENAUD'S
PREDICTION!!
DISTANCE ANNIHILATED!!!
MADAME ADAH, Pupil of Miss Lenormand
No. 95 St. Louis street.
Hours of Consultation, from 9 A. M. to 9 P. M.

Havana Produce.
160,000 Havana SEGARS, different sizes, of the most reputed brands.
50,000 Prime CIGARETTES La Honradez.
20 Bales LEAF TOBACCO.
70 Bags Havana COFFEE.
In store and for sale by BORRIO & BROTHER.
août 1m—1 77 Chartres street

Carpet Warerooms.
19.....Chartres Street.....19
WE have in store a large assortment of Carpetings, &c., such as—
MEDALLION VELVET and TAPESTRY;
BRUSSELS, 5 FRAME and 3 FRAME;
WILTON THREE-PLY and INGRAIN;
VENITIAN and other STAIR CARPETING, &c.;
WHITE, RED CHECKERED and Open MATTING;
FLOOR OIL CLOTHS of various widths and qualities; Table and Piano Covers; Rugs, Mats, Stair Rods and Window Shades, Cornices and Bands; which we offer at moderate prices for cash.
A. BROUSSEAU & CO., 19 Chartres street.

T. A. Keller & Jul. Hoerner;
26 EXCHANGE PLACE,
HAS just received a large assortment of GOLD and SILVER WATCHES, American, English and FRENCH, also a full assortment of all kinds of SILVER JEWELRY and DIAMONDS. Diamonds set, Watches mended, Watches and Jewelry repaired. 1m

For Sale,
A SPLENDID SHOW CASE with a French glass; an AWNING, new; GAS FIXTURES, and a SHOWER. Apply at JOSEPH LAFFARGUE, août 1m No 2 Carondelet street, N.O.

RIO COFFEE!!
RIO COFFEE for sale, in lots to suit customers.
For sale by
sept 1m H. P. LOMBARD,
24 Gravier street

INSURANCE.

Star Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

FIFTH ANNUAL STATEMENT.
IN conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:
Amount of premiums received for the year ending July 31, 1865 Amount of the unearned premiums of the previous year..... $10,910 79
Via—On Fire Risks..... $35,790 10
On Marine Risks..... 1,07 7 65
On River Risks..... 111 15—$36,981 79
Less premiums on risks canceled during July 31, 1865..... $ 7,070 00
Less return premiums..... 229 15—$ 7 255 38
Net earned premiums July 31, 1865..... $10,662 37
Losses during the year
On Fire Risks..... $ 427 00
On Marine Risks..... 35 10
$ 462 00
10 and 15 per cent. returned on $16,015 79..... 1,617 40
Taxes, City and United States, Insurance, &c..... 7,108 37
Reinsurances, expenses, interest thereon or scrip less interest, accounts, &c..... 2,760 61—$11 931 38
$831 94
The assets of the Company are
Bills Receivable..... $ 4,979 62
Individual Accounts..... 7,691 70
Scrips of other Companies..... 2,250 10
Invested in City Bonds..... 10 00
Cash on hand..... 6,191 60
Balance due on subscription notes..... 111,866 63
$167,956 53
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company
PLACIDE FOUR JALL, President.
P. A. DEBUYS, Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans—City of New Orleans
Sworn to and subscribed by me, this 7th day of August, 1865.
ED. MEUNIER,
Third Justice of the Peace.

Louisiana Mutual Insurance Co.

CORNER OF CAMP AND GRAVIER STREETS.
ELEVENTH ANNUAL STATEMENT.
IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:
Total Premiums for the year ending 28th February, 1865..... $ 236,711 05
Via—Fire Premiums..... $142,095 90
Marine do. 86,672 50
River do. 15,307 07
$ 236,711 05
Less Return Premiums..... 2,709 84
Less Unterminated do..... 31,062 00
$ 33,000 84
Unearned Premiums..... $130 619 84
Losses paid, viz—
Fire Losses..... $ 25,291 24
Marine Losses..... 53,213 27
River Losses..... 5,340 [illegible]
Net Earned Premiums..... $ 98,426 27
Deduct amount not participating in dividends..... 1,797 90
Net earned participating Premiums..... $ 100,120 17
The Company have the following Assets, viz
Invested in Real Estate..... $ 42,170 00
Invested in Mortgages on Real Estate..... 20,000 00
Invested in City and other Bonds..... 101,200 00
Invested in Bank Stocks..... 64,000 00
Invested in Scrip of Mutual Ins. Companies..... 20,764 00
Secured on pledge of Stocks..... 8,120 00
Bills receivable..... 36,721 00
Premium's on course of collection..... 6,000 00
Sundry claims due to the Company..... 41,715 51
Cash on hand..... 24,226 66
$ 369,763 17
The above statement is just, true and correct transcript from the books of the Company
CHAS. REIGNS, President.
J. P. ROUX Secretary.
STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans
Sworn to and subscribed before me, this 7th day of March, 1865.
SAMUEL MYERS,
Second Justice of the Peace
for the Parish of Orleans.

The Board of Trustees hereby resolved to pay six per cent interest on the outstanding certificates of Scrip, on and after the 8th day of May next, and have declared a fifty dollar dividend of ownership five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending February 28th 1865, for which certificates will be issued on and after the 8th day of July next.
CHARLES REIGNS, President.
A. CARRIERE, Vice-President.
J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES.

Chas. Briggs	F. Anderson,	G. W. Dunbar,
Ant. Carriere,	F. Ba'lais,	J. Dunn,
C. A. Foulkes,	A. R. Mouligneaux,	Jos. Jeuhon,
M. Fischer,	W. G. Preke,	F. W. Schonfeld,
H. Gramer,	Alf. Kenny,	Lyon Hospers,
E. Degeneres,	A. Freeland,	Alfred Lapeyre,
C. Fadlis,	E. Hagelin,	E. Marquess,
J. Vienne, Jr.,	Chas. W. Lurgens,	Al. Dalbonde,
Chas. Waters,	E. F. Hinchmeyer,	C. J. Bonnet,
B. Strauss,	C. W. Sandford,	J. B. Sloman,
H. J. Maginnis,	A. F. Hobson,	Chas. W. Webster.

PHOTOGRAPHIES.

CARTES PHOTOGRAPHIQUES A $4 la douzaine.
Comme modiques et à la portée de tout le monde, pour des portraits qui surpassent en fineness et en durabilité tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour à la Nlle Orléans.
A. CONSTANT & L. MOSES,
No 118 RUE MONTAL.....
Un voyage en Europe, sur le point de faire notre cher Mons. permet à notre maison de livrer à nos clients des portraits qui ne le cèderont en rien à ceux produits par les meilleurs artistes européens.
Spécialités:—Monsieurs, Groupes de familles, exécutés par la grande et dernière, dans même qu'une des personnes serait morte, pourvu qu'on puisse en avoir un portrait.
Ordres en magasin pour nous soumettre l'ordre de prendre des portraits sous la nuit la plus sombre.
1 sept—1m

GALERIE NATIONALE DES ARTS
de
E. A. PIFFET,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 93.)
Cartes de visite dans tous les genre
Trois piastres la douzaine.
Juillet—1m

ETAT DE LA LOUISIANE.
Département de l'Exécutif.
Nouvelle Orléans, 17 août 1865.
ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par S. Turpin pour la cancellation de ses bons réclamés comme exonérateur dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir:
1o—Un bon en date du 26 avril 1865, pour $10,000, signé par S. Turpin, comme principal, et Francisco Vio. A. G. Tremoulet et J. M. Lapeyre, comme cautionnement militaire.
2o—Un bon en date du 27 septembre 1858, pour la même somme que ci-dessus, signé par S. Turpin, comme principal, et J. M. Lapeyre, A. C. Tremoulet, L. E. Fortier et Oscar Gaillard, comme cautions.
3o—Un bon en date du 3 novembre 1858, pour le même montant, signé par les mêmes personnes.
4o—Un bon en date du 22 janvier 1861, pour le même montant et signé par les mêmes personnes.
5o—Un bon en date du 21 avril 1864, pour le même montant et signé par S. Turpin comme principal, et J. M. Lapeyre et Alfred Lapeyre comme cautions—Les dits bons ayant été donnés pour le fidèle accomplissement de ses fonctions comme exonérateur.
Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ou ayant mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au bureau de cet exécutif, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits bons ne seront pas annulés.
Donné sous mon signature et le sceau de l'Etat, en dix septième jour d'août A. D. 18 65 à la Nlle-Orléans
J. MADISON WELLS.
Par le gouvernement
E. WEUTHOWSKI, secrétaire d'Etat 19sCout—3p

Chemin de fer Pontchartrain,

Arrangement de printemps et d'été.
Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.
Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.
A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit:
—Départ des chars—
DE LA VILLE. DU LAC.

h. A. M., char à vapeur	h. A. M., char à vapeur
7½ " "	8½ " "
8 " "	9 " "
9 " "	10 " "
10½ " "	11½ " "
12 M. "	1 " "
2 heures P. M., "	3 " "
3½ " "	4½ " "
5 " "	6 " "
6 " "	7 " "
7 " "	8 " "
8 " "	9 " "
9 " "	10 " "

Les passagers qui désirent s'arrêter à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. O PANORILLY, assistant-agent

DAVENAUD'S
PREDICTION!!
DISTANCE ANNIHILATED!!!
MADAME ADAH, Pupil of Miss Lenormand
No. 95 St. Louis street.
Hours of Consultation, from 9 A. M. to 9 P. M.

Havana Produce.
160,000 Havana SEGARS, different sizes, of the most reputed brands.
50,000 Prime CIGARETTES La Honradez.
20 Bales LEAF TOBACCO.
70 Bags Havana COFFEE.
In store and for sale by BORRIO & BROTHER.
août 1m—1 77 Chartres street

Carpet Warerooms.
19.....Chartres Street.....19
WE have in store a large assortment of Carpetings, &c., such as—
MEDALLION VELVET and TAPESTRY;
BRUSSELS, 5 FRAME and 3 FRAME;
WILTON THREE-PLY and INGRAIN;
VENITIAN and other STAIR CARPETING, &c.;
WHITE, RED CHECKERED and Open MATTING;
FLOOR OIL CLOTHS of various widths and qualities; Table and Piano Covers; Rugs, Mats, Stair Rods and Window Shades, Cornices and Bands; which we offer at moderate prices for cash.
A. BROUSSEAU & CO., 19 Chartres street.

T. A. Keller & Jul. Hoerner;
26 EXCHANGE PLACE,
HAS just received a large assortment of GOLD and SILVER WATCHES, American, English and FRENCH, also a full assortment of all kinds of SILVER JEWELRY and DIAMONDS. Diamonds set, Watches mended, Watches and Jewelry repaired. 1m

For Sale,
A SPLENDID SHOW CASE with a French glass; an AWNING, new; GAS FIXTURES, and a SHOWER. Apply at JOSEPH LAFFARGUE, août 1m No 2 Carondelet street, N.O.

RIO COFFEE!!
RIO COFFEE for sale, in lots to suit customers.
For sale by
sept 1m H. P. LOMBARD,
24 Gravier street

DELEGATES

TO THE

Democratic State Convention.

AT a meeting of the Democratic State Executive Committee held on the 21st August, 1865, the following resolution was adopted:
RESOLVED, That it is recommended to the people of Louisiana that the basis of representation for the delegates to the Democratic State Convention, to be held on Monday, 16th of October, 1865, be on the same ratio—Delegate, one vote, to every two hundred and fifty, and one vote for every fraction exceeding one hundred and twenty-five votes, cast at the Presidential election of 1860, and the Committee have published the following calculation, showing the number of votes which each parish is entitled to, and the number of votes which each parish of the State can send to the city of New Orleans vid, on both boats, be qualified to.
ROBERT J. KER,
President pro tem.
D. Cronan Jr., Secretary.

Parish.	Vote of 1860.	No. of Delegates to Conv. '65
Ascension	779	2
Assumption	1022	4
Avoyelles	1147	4
Bienville	1119	4
Bossier	797	3
Caddo	1290	4
Calcasieu	420	2
Caldwell	512	2
Carroll	9.6	3
Catahoula	1135	4
Claiborne	1781	7
Concordia	522	2
De Soto	1609	6
East Baton Rouge	1785	6
East Feliciana	1135	4
Franklin	642	2
Iberville	965	3
Jackson	971	4
Jefferson	1868	6
Lafayette	614	2
LaFourche	1947	6
Livingston	791	3
Madison	979	3
Morehouse	775	3
Natchitoches	1798	6
Orleans	19,844	67
Ouachita	1011	4
Rapides	1791	6
Sabine	892	3
St. Bernard	1261	4
St. Charles	1015	4
St. Helena	611	2
St. Jacques	1001	4
St. John Baptiste	1022	4
St. Landry	1089	4
St. Mary	914	3
St. Martin	1104	4
St. Tammany	539	2
Tensas	391	2
Terrebonne	1965	6
Union	1140	4
Vermillion	351	1
Washington	1	1
Quen Baloodle	337	1
Quest Feliciana	791	3
Wilkinson	887	3
Total	5992	204

Parish of Orleans.

Dist.	Vote 1860.	No. Delegates.
1st District	1132	6
2d	1524	7
3d	1008	5
4th	925	4
5th	585	3
6th	967	3
7th	945